



## **COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PASSATION DES MARCHES**

### **AVIS DE DEMANDE DE COTATION**

**N°001/ADC/CDPM/2025 DU 07/04/2025 POUR L'ÉQUIPEMENT EN CENT QUATRE VINGT (180) TABLES-BANCS, SIX (06) BUREAUX DE MAITRE ET SIX (06) CHAISES DANS LES ECOLES PUBLIQUES GOUNTE, WALDE GORI ET NDEMBO (Route Batouri) DE LA COMMUNE DE MANDJOU, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST, EN PROCEDURE D'URGENCE**

**Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) – Exercice 2025**

#### **1- Objet de la Demande de Cotation**

Dans le cadre de l'exécution du budget d'Investissement Publics au titre de l'Exercice 2025, le Préfet du Département du Lom et Djerem lance pour le compte de la Commune de Mandjou, en procédure d'urgence, une Consultation pour l'équipement en Cent Quatre Vingt (180) tables-bancs, Six (06) bureaux de maître et Six (06) chaises dans les Ecoles Publiques GOUNTE, WALDE GORI ET NDEMBO (Route Batouri), dans la Commune de Mandjou, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est.

#### **2- Consistance des prestations**

La prestation du présent marché consiste à la fourniture, le transport et l'installation sous l'entièrre responsabilité du cocontractant des équipements ci-après :

##### **- Equipements des salles de classe :**

Equipement en tables-bancs munis de casiers en bois rouge, estampillés « BIP 2025 »

#### **3- Participation et origine**

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux entreprises nationales.

#### **4- Financement**

La prestation objet de la présente Demande de Cotation est financée par le budget d'investissement public (BIP MINDEVEL), exercice 2025.

#### **5- Mode de soumission**

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est **online exclusivement**.

#### **6- Consultation de la Demande de Cotation**

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du Préfet du Lom et Djerem aux heures ouvrables au Bureau du SIGAMP de la Préfecture du Lom et Djerem dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de

l'ARMP ([www.armp.cm](http://www.armp.cm)) ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le **Préfet du Lom et Djerem**.

## **7- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au **Bureau du SIGAMP de la Préfecture du Lom et Djerem** dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des *frais d'achat du DAO* de **15000 (Quinze mille) Francs CFA**, payable à la **Trésorerie Générale de Bertoua**.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

## **8- Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **6 150 000 (Six Millions Cent Cinquante Mille) francs CFA**.

## **9- Cautionnement de soumission**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **123 000 (Cent vingt trois mille) FCFA**, et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

## **10- Remise des Cotations**

Chaque cotation est rédigée en français ou en anglais.

Pour la soumission en ligne, la cotation devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard **le 09/05/2025 à 09h** Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « **copie de sauvegarde** », en plus de la mention ci-dessous dans les délais impartis.

## **“AVIS DE DEMANDE DE COTATION**

**N°001/ADC/CDPM/2025 DU 01 AVRIL 2025 POUR L'ÉQUIPEMENT EN CENT QUATRE VINGT (180) TABLES-BANCS, SIX (06) BUREAUX DE MAITRE ET SIX (06) CHAISES DANS LES ECOLES PUBLIQUES GOUNTE, WALDE GORI ET NDEMBO (Route Batouri) DE LA COMMUNE DE MANDJOU, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST**

*A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"*

Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- **5 MO pour l'Offre Administrative ;**
- **15 MO pour l'Offre Technique ;**
- **5 MO pour l'Offre Financière.**

Les formats acceptés sont les suivants :

- **Format PDF pour les documents textuels ;**
- **JPEG pour les images.**

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

## 11-Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le 09 MAI 2025 à 10 heures par la **Commission Départementale de Passation des Marchés déléguée auprès de la Commune de Mandjou dans la salle de réunion de la Préfecture du Lom et Djerem.**

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

**Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres**

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

## 12-Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- *Les plis non-conformes au mode de soumission.*
- les plis sans indication de l'identité de l'Avis de Demande de Cotation ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans la DC ou offre uniquement en copies ;

**Toute offre incomplète conformément aux prescriptions de la DC sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces de la DC, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.**

## 13-Critères d'évaluation

### 13.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment:

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- de n'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification ;
- de l'absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme coleps ;
- du non-respect du format de fichier des offres ;

- de la non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

### 13.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- les références du soumissionnaire..... Oui/Non
- la capacité financière d'au moins Cinq millions (5 000 000) francs CFA .....Oui/Non
- Conformité de la fourniture aux spécifications techniques minimales .....Oui/Non
- Planning de livraison ..... Oui/Non

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « Oui » supérieur ou égal à 80% de la note technique, (soit au moins 04 « Oui » sur 05 « Oui ») seront examinées.

### 14- Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des prestations, objet de la présente Demande de Cotation est de **Trois (03) mois calendaires**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

### 15- Allotissement

Sans objet.

### 16- Attribution

Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante *en incluant le cas échéant les remises proposées*.

### 17- Durée de validité des Cotations

Les soumissionnaires restent engagés par leurs cotations pendant **quatre vingt dix (90) jours** à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des cotations.

### 18- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Préfecture du Lom et Djerem, service du SIGAMP, téléphone 695 67 96 24, ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

### 19- Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48,



### Copies :

- Maire de la Commune de Mandjou
- DD/MINMAP/LD
- ARMP/ES
- Président CDPM/LD
- Affichage chrono